



RAPPORT D'ACTIVITE

EXERCICE 2023

SLEADO Unités de vie

Chemin de Bernicot

69230 Saint Genis Laval

04 78 80 10 30

Chloé DUJARDIN

Association Acolea

14 rue de Montbrillant

69 003 Lyon

Directrice Générale : Anna SAURI-LOPEZ

1. Activité et personnel

1.1. Activité

Nous avons cumulé 186 journées supplémentaires malgré une baisse d'activité en octobre, novembre et décembre 2023. En effet, de février à août 2023, l'unité de vie de Corbas a accueilli trois adolescents (ce qui a généré le surcroît de journées).

Sur cette période, la DPE a accordé le gel d'une place suite au ré accueil d'une jeune fille avec une problématique très complexe.

La suractivité s'explique aussi par le fait que les jeunes confiés sont présents quasiment à 100% du temps. Peu de journées sont décomptées, hormis entre le départ d'un jeune et l'arrivée du suivant. Notre budget étant calculé à 95% de taux d'occupation.

Tableau de suivi mensuel de l'activité

CAPACITE D'ACCUEIL		
Nbr de places autorisées		10
Nbr jours d'ouvertures		365
TAUX D'OCCUPATION		Nbr de jours
Demandé	95%	3 468
Accordé		
PRIX DE JOURNEE MOYEN		
Accordé		460,57

MOIS	Usagers présents fin de mois	TARIF AUTRE NB JOURS	EN JOURS									EN EUROS								
			REALISE			ACCORDE		ECARTS			REALISE			ACCORDE		ECARTS				
			2022	2023	CUMUL 2023	2023	CUMUL 2023	MENSUEL	CUMUL 2023	%	2022	PJ 2023	2023	CUMUL 2023	2023	CUMUL 2023	MENSUEL	CUMUL 2023	%	
Janvier	9		310	304	304	294	294	10	10	103%	139 429	473,46	143 932	143 932	135 408	135 408	8 524	8 524	106%	
Février	11		280	280	584	266	560	14	24	104%	125 936	473,46	132 569	276 501	122 512	257 919	10 057	18 581	107%	
Mars	11		310	332	916	295	855	37	61	107%	139 429	473,46	157 189	433 689	135 868	393 787	21 321	39 902	110%	
Avril	11		300	330	1 246	285	1 140	45	106	109%	134 931	473,46	156 242	589 931	131 262	525 050	24 979	64 881	112%	
Mai	11		310	341	1 587	295	1 435	46	152	111%	139 429	473,46	161 450	751 381	135 868	660 918	25 582	90 463	114%	
Juin	11		300	308	1 895	285	1 720	23	175	110%	134 931	473,46	145 826	897 207	131 262	792 180	14 563	105 026	113%	
Juillet	11		310	316	2 211	295	2 015	21	196	110%	153 996	460,57	145 540	1 042 747	135 868	928 049	9 672	114 698	112%	
Août	11		297	341	2 552	294	2 309	47	243	111%	147 538	460,57	157 054	1 199 801	135 408	1 063 456	21 647	136 345	113%	
Septembre	10		294	280	2 832	285	2 594	-5	238	109%	146 047	460,57	128 960	1 328 761	131 262	1 194 719	-2 303	134 042	111%	
Octobre	9		277	278	3 110	295	2 889	-17	221	108%	137 603	460,57	128 038	1 456 799	135 868	1 330 587	-7 830	126 213	109%	
Novembre	9		277	254	3 364	285	3 174	-31	190	106%	137 603	460,57	116 985	1 573 784	131 262	1 461 849	-14 278	111 935	108%	
Décembre	10		309	290	3 654	294	3 468	-4	186	105%	153 499	460,57	133 565	1 707 349	135 408	1 597 257	-1 842	110 093	107%	

1.2. Personnel

Arrêts maladie/Accident du travail :

- Un professionnel en arrêt maladie de septembre à décembre 2023 ;
- Une professionnelle en arrêt suite à l'agression de la part d'une adolescente.

Postes renforts :

- Un poste renfort de PLV accordé par la DPPE jusqu'au 30/09/2023 pour l'accueil d'un garçon à l'unité de vie de Caluire ;
- Un poste renfort de PLV accordé par la DPPE suite à l'accueil d'une jeune fille en situation de handicap physique depuis janvier 2023 à l'unité de vie de Marcilly d'Azergues ;
- Un poste renfort d'infirmière 0.5 ETP accordé par la DPPE suite à l'accueil d'une jeune fille en situation de handicap physique depuis janvier 2023 à l'unité de vie de Marcilly d'Azergues ;
- Un poste renfort accordé par la DPPE à partir de février 2023 pour la prise en charge d'une adolescente avec une problématique particulièrement complexe à l'unité de vie de Corbas ;
- Un poste renfort accordé par la DPPE à partir de 27 juillet au 14 novembre 2023 pour l'accueil d'un enfant autiste à l'unité de vie de St Fons.

Analyse de la pratique

L'analyse de la pratique n'a pas repris cette année. Nous avons fait le constat de la difficulté à constituer un groupe constant en raison des absences, repos et les nécessités de service. Ces aléas ne permettaient pas de construire un groupe qui puisse se retrouver de séance en séance.

Après concertation avec les équipes, la demande s'oriente plutôt vers un besoin de formation collective. Concernant l'analyse de la pratique, des temps en équipe sembleraient davantage pertinents. En effet, pour l'organisation, le précédent groupe était ouvert et se constituait d'un permanent de chaque unité ce qui n'a pas permis de favoriser une unité et une continuité dans le travail.

La cheffe de service bénéficie d'atelier Co-développement au sein de l'association ACOLEA et ACOLEA-AMPH.

Formation Professionnelle

FORMATIONS REALISEES EN 2023		
Formation collective * <i>ou</i> Formation individuelle **	INTITULE DU STAGE (Diplômant ou non)	ORGANISME DE FORMATION
Formation obligatoire PLV	ESOPPE	ACOLEA
Formation collective cadre 1 chef de service 1 psychologue	Nemo octime	ACOLEA

2. Faits marquants et suivi de la démarche qualité

2.1 Faits marquants

Nous avons fait appel à la postvention du Vinatier dans le cadre d'un accompagnement sur les effets et l'impact subjectif des multiples passages à l'acte d'une adolescente.

L'équipe de Corbas a été confrontée à de multiples appels téléphoniques de la part de la Mairie de Corbas, de la gendarmerie et de la police municipale pour des troubles à l'ordre public commis par une jeune adolescente (détérioration de 2 pharmacies, agression physique sur une pharmacienne, tentative de vol de l'arme d'un gendarme alors qu'il tentait de la maîtriser, etc.).

L'équipe de Marcilly d'Azergues a dû faire face à plusieurs tentatives de suicides graves de la part d'une jeune fille. L'une des tentatives a nécessité qu'un professionnel, avec le pilotage du Samu, fasse un massage cardiaque dans l'attente de l'arrivée de l'hélicoptère.

Lors d'une autre tentative, la professionnelle a retenu longuement la jeune fille qui tentait de se jeter du 1er étage dans un corps à corps qui l'a beaucoup affectée.

L'équipe de l'unité de Feyzin a dû accompagner une mineure tout au long de sa grossesse jusqu'à son accouchement en début d'année 2023, adolescente accueillie depuis avril 2018.

L'équipe de l'unité de St Fons a pris en charge dans le cadre d'un accueil d'urgence de juillet à novembre 2023 un adolescent autiste non verbal.

L'équipe a dû s'adapter et découvrir l'accompagnement de ce public car elle n'avait aucune connaissance du travail et des pratiques éducatives avec un adolescent porteur de TSA.

Les unités de vie n'ont pas vocation à accueillir des jeunes souffrants de ce handicap. Cette prise en charge a été très éprouvante et a mis également les professionnels en conflit avec le voisinage compte tenu du bruit incessant (cris et coups frappés toute la journée et la nuit). Ils ont dû tenir le cadre éducatif sécurisant pour cet adolescent et parallèlement veiller à maintenir la place de l'unité de vie dans un lien apaisé avec les riverains.

2.2 Actions éducatives collectives ou partenariats

Le changement de direction et le regroupement du dispositif d'accueil relais (DAR) avec SLEADO a donné lieu à la mise en place d'une réunion institutionnelle avec l'ensemble des deux dispositifs le 4 avril 2023 dans le but que l'ensemble des professionnels fasse connaissance. Une seconde réunion institutionnelle a eu lieu le 14 décembre 2023 avec les unités de vie.

En 2023, nous avons finalisé le cycle de formation sur les troubles de l'attachement précoce avec Mme Nathalie Botella. Cette formation a permis de travailler l'impact des traumatismes relationnels précoces et réfléchir à l'adaptation des pratiques éducatives avec ce public.

Une équipe a rapidement été sensibilisée par les collègues de l'EMAPE dans le cadre d'un accueil d'urgence d'un mineur porteur de TSA.

Les concertations avec OCELLIA se sont poursuivies tout au long de l'année permettant le démarrage de la formation d'une partie des permanents en janvier 2024.

Des moments festifs ont été organisés au cours de l'année. Ces moments sont fondamentaux pour créer une unité de service, permettre aux professionnels de se rencontrer différemment, éprouver le « être ensemble » et maintenir les liens pour une contenance professionnelle.

- Un temps convivial autour de la galette des rois en janvier 2023 ;
- Un tournoi de football avec l'ensemble du service des unités de vie en mai 2023 ;
- Un barbecue en juillet 2023.

D'autres moments festifs ont eu lieu au cours de l'année, essentiellement autour des anniversaires ou départs de certains jeunes.

Nous avons cependant, partagé moins de repas sur les lieux avec les jeunes et les professionnels. Il est à rappeler que ces temps favorisent la régulation de ce qui se vit sur les unités de vie dans les relations transférentielles et de faire vivre aux adolescents comme aux permanents l'appartenance au service en offrant une extériorité dans leur quotidien.

Projet séjour de l'unité de vie de Feyzin : Barils en Folie



Depuis quelques temps le phénomène de la « récup » a commencé à prendre de l'ampleur.

Donner une nouvelle vie à de vieux objets ou de vieux matériaux et leur apporter ainsi une nouvelle fonction, une nouvelle jeunesse dans un contexte économique où le pouvoir d'achat décline ; telle a été la mission que l'équipe de l'UV de Feyzin a essayé de mener à bien.

En effet, la récupération et la réhabilitation d'objets nous a paru être un travail en complète corrélation avec notre rôle éducatif au sein des unités de vie ; à l'image de notre travail ou nous essayons tant bien que mal de réparer des jeunes abîmés par la société ou les aléas de la vie.

Ce travail a permis également aux jeunes, qui participent à la réalisation des objets, de prendre conscience que les vieux objets cassés ou dénués de fonction peuvent être reconditionnés et avoir une nouvelle vie ; une leçon de vie importante à une époque où l'on délaisse les choses cassées ou jugées obsolètes pour en racheter de nouvelles.

L'amélioration constante du cadre de vie de l'unité de Feyzin a été également un moteur dans la réalisation de nos différents objets pensés et réalisés par les permanents et les jeunes accueillis.

2.3 Expression et participation des usagers

Il n'y a pas d'expression collective mise en place au niveau du service qui privilégie le travail sur la problématique du lien personnel avec les adultes qui s'occupent d'eux, les adolescents que nous accueillons ne sont pas accessibles à une instance telle que le CVS.

En revanche, les deux jeunes qui partagent l'unité de vie sont associés à l'organisation de son quotidien et chacun est entendu individuellement quant à ses aspirations et difficultés.

2.4 Incidents et actions de prévention et gestion des risques

Des passages à l'acte violents sont encore à déplorer avec agression sur les professionnels mais également des passages à l'acte auto agressifs (tentatives de suicide par pendaison par exemple).

Un adolescent a fait l'objet d'un déplacement immédiat en juillet 2023 alors qu'il a agressé sexuellement une jeune fille majeure vulnérable accueillie sur la même unité de vie. Cette agression a donné lieu à une fin de prise en charge avec réorientation vers un autre dispositif.

Une professionnelle a été agressée par une adolescente qu'elle tentait de calmer alors qu'elle se trouvait sur la voie publique.

Dans le cadre du protocole agression, les permanents sont accompagnés par la cheffe de service et la psychologue leur propose des temps de parole et de soutien.

Après avoir fait appel à la cellule d'urgence médico psychologique (CUMP), nous avons également rencontré le service de postvention afin d'offrir un espace de parole à l'équipe qui prend en charge une adolescente dont les tentatives de suicide auraient pu être dramatiques sans leur intervention rapide. Cette équipe demeure très marquée par ces risques de mort imminentes.

De la même manière, nous avons fait appel à RESILUDE (équipe mobile ressource en pédopsychiatrie) afin d'avoir leur éclairage sur la problématique d'une adolescente accueillie. Cette intervention a permis d'appréhender la réalité psychique d'une jeune fille et de soutenir l'équipe dans les effets traumatiques occasionnés par ses passages à l'acte.

C'est aussi pourquoi la psychologue, outre le travail clinique effectué en réunion d'équipe sur les comportements des adolescents, reçoit les permanents de lieu de vie individuellement en entretien de façon mensuelle mais également à leur demande s'ils ont été malmenés ou débordés par une situation violente.

Accompagnement des professionnels par la psychologue du service

Au sein des unités de vie, le psychologue a pour objet de prendre soin et de soutenir chaque unité dans sa globalité bien que l'accent soit mis sur la fonction d'écoute et d'accompagnement des permanents. Cet étayage est considéré comme une dimension première du travail afin de permettre aux permanents de tenir face à la difficulté que représente la prise en charge quotidienne et continue des adolescents.

De façon générale, l'idée de prendre soin est large et revêt de multiples facettes. A l'endroit même où se trouve ces adolescents à la frontière de l'éducatif et du thérapeutique. Le travail clinique auprès de ces adolescents s'effectue par le prisme du prendre soin des adultes qui en ont la charge. Pour accompagner et soutenir ces adolescents, il est indispensable de permettre aux adultes de tenir face à leur destructivité de pouvoir trouver les ressources pour se restaurer, pour ne pas être détruit. Résister et continuer à accueillir permet à l'adolescent de répéter ce qui fait traumatisme en lui avec un écart suffisant afin de pouvoir modifier son rapport à l'autre, à lui-même et au monde.

A l'instar des jeunes, les adultes se retrouvent parfois eux même dans des conditions de survie, ballottés par la violence des mouvements archaïques et infantiles de ces adolescents, des investissements massifs. Parallèlement ils subissent violemment la confrontation, l'opposition, la violence que les adolescents déploient pour éviter de se lier, de devenir dépendant d'un autre, afin de tenter de garder le contrôle, de ne pas se perdre en lui, de lui être assujéti. Dans la relation quotidienne, les professionnels sont donc soumis et traversés par les enjeux des remaniements et mouvements psychoaffectifs des adolescents.

Afin d'accompagner les permanents de lieu de vie, le psychologue intervient auprès des professionnels de façon collective et individuelle.

- Les temps collectifs se déclinent au travers des réunions d'équipe par unité de vie mais aussi autour de temps d'élaboration et de réflexion proposés à l'ensemble des permanents. En 2023, nous avons poursuivi le travail débuté l'année précédente autour de la théorie de l'attachement et des traumatismes relationnels précoces afin de penser leurs répercussions et leur accompagnement dans les pratiques quotidiennes.
- Un temps de parole individuel est proposé à chaque permanent à raison d'une fois par mois environ. Ces entretiens psychologiques leur offrent un espace de parole confidentiel afin d'aborder leurs vécus contre-transférentiels. Ainsi, ils peuvent au cours de l'échange parfois en prendre conscience et les mettre en perspective dans leur pratique afin de maintenir une distance professionnelle « suffisamment bonne ».

En 2023, 155 entretiens individuels ont été réalisés avec l'ensemble des professionnels. Certains de ces entretiens ont lieu sur le service, mais la psychologue se rend très régulièrement sur les unités de vie afin de rencontrer les professionnels sur leur lieu de travail.

Cette année, face à des situations particulièrement complexes, impactant fortement les équipes dans leur intégrité, il a été nécessaire de faire appel à des partenaires extérieurs afin de mettre en place des temps d'élaboration. Autour de la problématique d'une adolescente, nous avons sollicité Résilude. Auprès d'une autre équipe soumise aux mouvements mortifères d'une adolescente, la CUMP a été contactée afin de leur permettre d'aborder le traumatisme des passages à l'acte suicidaire de façon individuelle. De plus, l'ensemble de l'équipe a quant à elle été reçue par l'équipe de postvention du Vinatier.

Dans une autre dimension, le psychologue est en lien avec l'ensemble des partenaires extérieurs et les praticiens de la santé psychique dans un travail de contenance et de portage de la vie psychique des adolescents accueillis.

Dans ce cadre, la psychologue a participé aux prises en charge partagées organisées par le DPPE et aux différentes synthèses multi partenariales concernant les adolescents.

La psychologue ne réalise pas de suivis thérapeutiques avec les adolescents mais les rencontre régulièrement sur les unités de vie en tant que membres de l'équipe. Pour autant, cette année, elle a rencontré trois jeunes à leur demande afin d'aborder une question spécifique.

Ces temps singuliers permettent une écoute et un travail de remise en circulation, d'accordage de certains éléments de leur vie psychique sur le lieu de vie mais également de faire lien avec le service de soin. De plus, cette année, la psychologue a soutenu et accompagné une adolescente à sa demande dans une procédure de plainte pour agression sexuelle de la part d'un jeune.

2.5 Démarche qualité

Le service a fait l'objet d'une évaluation externe conduite par l'organisme Espace formation les 16, 17 et 18 décembre janvier 2024.

Cette démarche d'évaluation avait pour objectif de recueillir l'expression des personnes accompagnées (3 adolescents ont été interviewés) ainsi que l'équipe de professionnels.

Des visites des unités ont également été organisées avec des échanges sur les pratiques.

L'évaluation externe a également comme mission de questionner les organisations mises en place par la gouvernance au regard des bonnes pratiques.

3. Parcours des usagers : admissions, accompagnements et sorties

3.1 Admissions

3.1.1. Demandes d'admissions

DEMANDES D'ADMISSION	Année N	N-1	N-2	Evolution N/N-2
Admissions réalisées	6	2	9	
Admissions non réalisées	4	8	0	
Dont refus du service	4	7	0	
Admissions en cours de traitement	1	0	0	
TOTAL DEMANDES D'ADMISSION	11	10	9	22%

CARACTERISTIQUES DES DEMANDES D'ADMISSION	Année N	N-1	N-2
Moyenne d'âge des demandes	14,0	14,4	14,8
Pourcentage de filles dans les demandes	18%	50%	22%

Le service a étudié 11 demandes d'admissions qui ont abouti à l'accueil de 6 jeunes. La moyenne d'âge des demandes d'admissions est de 14 ans.

PROVENANCE DES DEMANDES D'ADMISSION - AUTORITE	Année N	% année N	N-1	N-2
Métropole Lyon	8	73%	8	9
Département Rhône	2	18%	0	0
PJJ	1	9%	2	0
Autre Département	0	0%	0	0
TOTAL	11		10	9

PROVENANCE DES DEMANDES D'ADMISSION - TERRITOIRE	Année N	% année N	N-1	N-2
Territoire MDM Bron Vaulx en Velin	1	9%	0	0
Territoire MDM Caluire Neuville Rilleux	2	18%	0	0
Territoire MDM Décines Meyzieu Saint Priest	1	9%	1	1
Territoire MDM Ecully Limonest Ste Foy Tassin	0	0%	1	1
Territoire MDM Irigny Givors Oullins St Genis	0	0%	0	0
Territoire MDM Lyon 1er - 2ème - 4ème	0	0%	2	1
Territoire MDM Lyon 3ème - 6ème	0	0%	0	0
Territoire MDM Lyon 5ème - 9ème	2	18%	0	1
Territoire MDM Lyon 7ème - 8ème	1	9%	1	2
Territoire MDM St Fons Vénissieux	0	0%	0	0
Territoire MDM Villeurbanne	1	9%	2	3
Rhône T1 Beaujolais	0	0%	0	0
Rhône T2 Ouest Pierres Dorées	0	0%	0	0
Rhône T3 Mont et Coteau du Lyonnais	2	18%	0	0
Rhône T4 Sud - Est et Vallée du Rhône	0	0%	0	0
Territoire hors Métropole et Rhône	0	0%	0	0
PJJ STEMO Lyon Est : Villeurbanne-Vaulx en Velin-UEAT	0	0%	1	0
PJJ STEMO Lyon Nord : Croix rousse-Vaise-Villefranche	1	9%	1	0
PJJ STEMO Lyon Sud : La mulatière-Vénissieux	0	0%	1	0
PJJ STEMO Bourg En Bresse	0	0%	0	0
Métropole Méomie	0	0%	0	0
TOTAL	11		10	9

Les demandes émanant d'autres départements, de la PJJ et du Rhône sont étudiées en commission interne.

TYPE DE MESURES - DEMANDES D'ADMISSION	Année N	% année N	N-1	N-2
Placement judiciaire confié	10	91%	9	9
Placement administratif	0	0%	0	0
Placement direct par le juge	0	0%	0	0
Pupille de l'Etat (dont provisoire)	0	0%	0	0
Mesure pénale PJJ	1	9%	1	0
Accueil d'urgence	0	0%	0	0
Accueil de jour	0	0%	0	0
Autre mesure	0	0%	0	0
Aucune mesure	0	0%	0	0
TOTAL	11		10	9

La majorité des demandes relève du placement judiciaire dans le cadre de la protection de l'enfance.

RESIDENCE AU MOMENT DE LA DEMANDE / Ensemble des demandes	Année N	% année N	N-1	N-2
Chez les parents sans SAEF	0	0%	0	5
Chez les parents avec SAEF	1	9%	0	3
Chez la famille, des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif	0	0%	0	0
Dans un logement personnel, hors logement accompagné	0	0%	0	0
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)	0	0%	0	0
En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)	0	0%	0	0
Hébergement de fortune ou à la rue	0	0%	0	0
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)	6	55%	4	0
En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif, ...)	1	9%	1	0
En établissement pénitentiaire	0	0%	0	1
Chez un assistant familial	0	0%	0	0
En établissement médico-social	0	0%	0	0
En établissement hospitalier	0	0%	0	0
En internat scolaire	0	0%	0	0
En hôtel	0	0%	1	0
Autre	2	18%	1	0
Inconnu	0	0%	0	0
Accueil d'urgence (IDEF ou autre département)	1	9%	3	0
TOTAL	11		10	9

TYPE DE SCOLARITE-FORMATION/ Ensemble des demandes	Année N	% année N	N-1	N-2
Age pré-scolaire	0	0%	0	0
Maternelle - Primaire - Collège	1	9%	0	1
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	0
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	3	27%	2	3
SEGPA Collège	0	0%	0	1
IME - IMPRO	0	0%	0	0
Lycée - Lycée prof	0	0%	1	0
Université	0	0%	0	0
Maison Familiale Rurale (MFR)	0	0%	0	0
Apprentissage	0	0%	0	0
Salarié	0	0%	0	0
Descolarisation	7	64%	6	4
Autres	0	0%	1	0
Cepaj	0	0%	0	0
En recherche d'emploi	0	0%	0	0
TOTAL	11		10	9

La déscolarisation reste importante dans les demandes d'admission (64%) et est en légère augmentation par rapport aux années précédentes.

Les jeunes en scolarité DITEP et Section ULYSS représentent tout de même 27% et ce chiffre est stable depuis 3 ans.

3.1.2. Refus d'admission

MOTIFS DES REFUS D'ADMISSION	Année N	N-1	N-2	Evolution N/N-2
Pas de place	3	8		
Non adhésion du jeune	0	0		
Non adhésion de la famille	0	0		
En limite d'âge à l'admission	1	0		
Maintien d'une mixité de genre	0	0		
Établissement ne pouvant pas répondre aux besoins du jeune	0	0		
Demande ne correspondant pas à l'autorisation de l'établissement	0	0		
Autres	1	0		
TOTAL REFUS D'ADMISSION	5	8		

Cette année, la plupart des admissions réalisées ont été faites dans des contextes que nous pourrions qualifier d'urgence suite à la fermeture d'établissements et de situations « impasses » pour certains mineurs.

Bien que les modalités d'accueil en unité de vie favorisent une arrivée préparée et séquencée, nous avons dû répondre dans l'urgence à la demande de la DPE qui a été sollicitée par l'IDEF.

Concernant la demande provenant de la PJJ, il s'agit d'une fin de prise en charge en CEF. Il nous est souvent difficile de répondre favorablement car la temporalité des places disponibles correspond rarement avec les fins de sessions CER ou CEF.

3.2 Usagers admis dans l'année

Le service SLEADO a accueilli 6 jeunes sur l'année 2023. L'ensemble des jeunes confiés relève de la Métropole.

3.2.1. Caractéristiques des usagers admis dans l'année

Age des usagers admis	Année N	N-1	N-2	Evolution N/N-2
Moins de 3 ans	0	0	0	
3 - 6 ans	0	0	0	
6 - 10 ans	1	0	1	0%
10 - 14 ans	3	2	2	50%
14 - 16 ans	0	0	2	-100%
16 - 18 ans	2	0	4	-50%
18-21 ans	0	0	0	
TOTAL DES ADMISSIONS	6	2	9	-33%

CARACTERISTIQUES DES ADMISSIONS	Année N	N-1	N-2
Moyenne d'âge des admissions	13,1	11,80	14,8
Pourcentage de filles dans les admissions	33%	50%	22%

Cette année, la moyenne d'âge des jeunes admis est de 13.1 ans contre 11.8 ans l'année précédente.

3.2.2. Origine géographique

PROVENANCE DES ADMISSIONS - AUTORITE FINANCEUR	Année N	% année N	N-1	N-2
Métropole Lyon	6	100%	2	9
Département Rhône	0	0%	0	0
PJJ	0	0%	0	0
Autre Département	0	0%	0	0
TOTAL	6		2	9

PROVENANCE DES ADMISSIONS - TERRITOIRE	Année N	% année N	N-1	N-2
Territoire MDM Bron Vaulx en Velin	0	0%	0	0
Territoire MDM Caluire Neuville Rilleux	2	33%	0	0
Territoire MDM Décines Meyzieu Saint Priest	0	0%	0	1
Territoire MDM Ecully Limonest Ste Foy Tassin	0	0%	0	1
Territoire MDM Irigny Givors Oullins St Genis	0	0%	0	0
Territoire MDM Lyon 1er - 2ème - 4ème	0	0%	2	1
Territoire MDM Lyon 3ème - 6ème	0	0%	0	0
Territoire MDM Lyon 5ème - 9ème	2	33%	0	1
Territoire MDM Lyon 7ème - 8ème	1	17%	0	2
Territoire MDM St Fons Vénissieux	0	0%	0	0
Territoire MDM Villeurbanne	1	17%	0	3
Rhône T1 Beaujolais	0	0%	0	0
Rhône T2 Ouest Pierres Dorées	0	0%	0	0
Rhône T3 Mont et Coteau du Lyonnais	0	0%	0	0
Rhône T4 Sud - Est et Vallée du Rhône	0	0%	0	0
Territoire hors Métropole et Rhône	0	0%	0	0
PJJ STEMO Lyon Est : Villeurbanne-Vaulx en Velin-UEAT	0	0%	0	0
PJJ STEMO Lyon Nord : Croix rousse-Vaise-Villefranche	0	0%	0	0
PJJ STEMO Lyon Sud : La mulatière-Vénissieux	0	0%	0	0
PJJ STEMO Bourg En Bresse	0	0%	0	0
Métropole Méomie	0	0%	0	0
TOTAL	6		2	9

RESIDENCE AU MOMENT DE L'ADMISSION	Année N	% année N	N-1	N-2
Chez les parents sans SAEE	0	0%	0	5
Chez les parents avec SAEE	1	17%	0	3
Chez la famille, des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif	0	0%	0	0
Dans un logement personnel, hors logement accompagné	0	0%	0	0
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)	0	0%	0	0
En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)	0	0%	0	0
Hébergement de fortune ou à la rue	0	0%	0	0
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)	3	50%	1	0
En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif, ...)	0	0%	0	0
En établissement pénitentiaire	0	0%	0	0
Chez un assistant familial	0	0%	0	1
En établissement médico-social	0	0%	0	0
En établissement hospitalier	0	0%	0	0
En internat scolaire	0	0%	0	0
En hôtel	0	0%	0	0
Autre	1	17%	1	0
Inconnu	0	0%	0	0
Accueil d'urgence (IDEF ou autre département)	1	17%	0	0
TOTAL	6		2	9

3.2.3. Scolarité / Formation professionnelle

TYPE DE SCOLARITE-FORMATION A L'ADMISSION	Année N	% année N	N-1	N-2
Age pré-scolaire	0	0%	0	0
Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	1
UISS Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	0
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	2	33%	1	3
SEGPA Collège	0	0%	0	1
IME - IMPRO	0	0%	0	0
Lycée - Lycée prof	0	0%	0	0
Université	0	0%	0	0
Maison Familiale Rurale (MFR)	0	0%	0	0
Apprentissage	0	0%	0	0
Salarié	0	0%	0	0
Descolarisation	4	67%	1	4
Autres	0	0%	0	0
Cepaj	0	0%	0	0
En recherche d'emploi	0	0%	0	0
TOTAL	6		2	9

Parmi les 6 jeunes admis, 2 jeunes relèvent d'une scolarité adaptée type ITEP/IME et 4 jeunes sont arrivés déscolarisés.

3.2.4. Accueil d'urgence

ACCUEIL D'URGENCE	N	N-1	N-2
Nombre d'accueils d'urgence	0	0	0
Nombre de jours			
Nombre d'admissions pérennes dans le service suite à l'accueil d'urgence			

3.3 Usagers suivis dans l'année

Le service SLEADO UV a suivi 16 jeunes sur l'année 2023, l'orientation des jeunes majeurs reste une difficulté par manque de structure susceptible d'accueillir leur profil.

3.3.1. Moyenne d'âge et durée du placement

Age des usagers accompagnés	Année N	N-1	N-2	Evolution N/N-2
Moins de 3 ans	0	0	0	
3 - 6 ans	0	0	0	
6 - 10 ans	1	1	1	0%
10 - 14 ans	6	4	7	-14%
14 - 16 ans	2	0	6	-67%
16 - 18 ans	2	5	5	-60%
Plus de 18 ans	5	2	0	
TOTAL	16	12	19	-16%

CARACTERISTIQUES DES USAGERS ACCOMPAGNES	Année N	N-1	N-2
Moyenne d'âge des usagers accompagnés au 31/12 ou à la sortie	15,0	15	16,2
Durée moyenne d'accompagnement au 31/12 ou à la sortie	2,6	1,7	1,9
Pourcentage de filles dans les accompagnements	31%	33%	21%

La moyenne d'âge du public confié est de 15 ans avec une durée moyenne de placement de 2 an et 6 mois.

3.3.2. Type de placement et présence des usagers au service (au 31/12 ou au moment du départ pour les sortis)

TYPE DE MESURES - USAGERS ACCOMPAGNES	Année N	% année N	N-1	N-2
Placement judiciaire confié	16	100%	12	19
Placement administratif	0	0%	0	0
Placement direct par le juge	0	0%	0	0
Pupille de l'Etat (dont provisoire)	0	0%	0	0
Mesure pénale PJJ	0	0%	0	0
Accueil d'urgence	0	0%	0	0
Accueil de jour	0	0%	0	0
Autre mesure	0	0%	0	0
Aucune mesure	0	0%	0	0
TOTAL	16		12	19

3.3.3. Origine géographique

PROVENANCE DES USAGERS ACCOMPAGNES - AUTORITE FINANCEUR	Année N	% année N	N-1	N-2
Métropole Lyon	16	100%	12	19
Département Rhône	0	0%	0	0
PJJ	0	0%	0	0
Autre Département	0	0%	0	0
TOTAL	16		12	19

PROVENANCE DES USAGERS ACCOMPAGNES - TERRITOIRE	Année N	% année N	N-1	N-2
Territoire MDM Bron Vaulx en Velin	2	13%	3	4
Territoire MDM Caluire Neuville Rilleux	2	13%	0	1
Territoire MDM Décines Meyzieu Saint Priest	1	6%	1	1
Territoire MDM Ecully Limonest Ste Foy Tassin	0	0%	0	1
Territoire MDM Irigny Givors Oullins St Genis	0	0%	0	0
Territoire MDM Lyon 1er - 2ème - 4ème	3	19%	4	3
Territoire MDM Lyon 3ème - 6ème	0	0%	0	0
Territoire MDM Lyon 5ème - 9ème	3	19%	1	2
Territoire MDM Lyon 7ème - 8ème	2	13%	1	3
Territoire MDM St Fons Vénissieux	0	0%	0	0
Territoire MDM Villeurbanne	3	19%	2	4
Rhône T1 Beaujolais	0	0%	0	0
Rhône T2 Ouest Pierres Dorées	0	0%	0	0
Rhône T3 Mont et Coteau du Lyonnais	0	0%	0	0
Rhône T4 Sud - Est et Vallée du Rhône	0	0%	0	0
Territoire hors Métropole et Rhône	0	0%	0	0
PJJ STEMO Lyon Est : Villeurbanne-Vaulx en Velin-UEAT	0	0%	0	0
PJJ STEMO Lyon Nord : Croix rousse-Vaise-Villefranche	0	0%	0	0
PJJ STEMO Lyon Sud : La mulatière-Vénissieux	0	0%	0	0
PJJ STEMO Bourg En Bresse	0	0%	0	0
Métropole Mémie	0	0%	0	0
TOTAL	16		12	19

3.3.4. Problématiques repérées dans l'année

- **Scolarité et besoins spécifiques des usagers**

TYPE DE SCOLARITE AU 31/12	Année N	% année N	N-1	N-2
Age pré-scolaire	0	0%	0	0
Maternelle - Primaire - Collège	1	6%	0	0
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	0
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	4	25%	4	7
SEGPA Collège	0	0%	0	1
IME - IMPRO	3	19%	3	3
Lycée - Lycée prof	1	6%	1	0
Université	0	0%	0	0
Maison Familiale Rurale (MFR)	0	0%	0	0
Apprentissage	0	0%	0	0
Salarié	0	0%	0	0
Descolarisation	3	19%	2	7
Autres	3	19%	2	1
Cepaj	0	0%	0	0
En recherche d'emploi	1	6%	0	0
TOTAL	16		12	19

BESOINS - Scolarité	Année N	% année N	N-1	N-2
Nombre d'usagers bénéficiant d'un AVS	1	6%	1	2
Nombre d'usagers suivis en commissions éducatives	0	0%	0	5
Nombre d'usagers exclus au moins une fois dans l'année	5	31%	4	5
<i>Nombre de jours d'exclusion cumulés</i>	16			
Nombre d'usagers concernés par des absences ou retards scolaires répétés	3	19%	0	0

Le public accueilli en unité de vie est essentiellement porteur de troubles du comportement et souffrant de troubles psycho pathologique, qui se traduisent souvent par des conduites à risque de diverses natures (usage de toxiques, prostitution, comportements auto et hétéro agressifs, délinquance...).

BESOINS - Droits de visite et d'hébergement	Année N	% année N	N-1	N-2
Usagers accompagnés sans hébergement ou uniquement en cas d'urgence	0	0%	3	1
Usagers accompagnés en séquentiel (dort hors établissement 1 ou plusieurs jours/semaine)	2	13%	0	0
Usagers hébergés hors établissement tous les weekends	0	0%	0	1
Usagers hébergés hors établissement 1 à 3 fois / mois	3	19%	6	5
Usagers hébergés hors établissement uniquement en vacances	1	6%	0	0
Usagers sans droits d'hébergement familiaux, y compris vacances scolaires	10	63%	3	12
TOTAL	16		12	19

Une majorité d'adolescents accueillis ne bénéficient pas de droits d'hébergements familiaux. Il est alors nécessaire de trouver des espaces tiers qui leur permettent d'avoir de l'extériorité.

BESOINS - Visites médiatisées et accompagnées	Année N	% année N	N-1	N-2
Nombre d'usagers concernés	6	38%	2	7
<i>Dont visites assurées partiellement par l'établissement</i>	0		0	0
<i>Dont visites assurées totalement par l'établissement</i>	0		0	0

- **Santé et soins médicaux**

BESOINS - Santé et soins médicaux	Année N	% année N	N-1	N-2
Nombre d'usagers bénéficiant d'une notification MDPH ou en cours	15	94%	12	17
Nombre d'usagers concernés par un suivi psychiatrique	14	88%	9	14
Nombre de RDV médicaux dans l'année ayant nécessité un accompagnement par un professionnel	150		198	212
<i>Dont généralistes</i>	24		32	14
<i>Dont spécialistes</i>	75		101	114
<i>Dont psychologues</i>	51		65	84
Nombre d'usagers concernés par une ou plusieurs hospitalisation(s) durant l'année	4	25%	1	5

- **Conduites à risque**

BESOINS - Conduites à risque	Année N	% année N	N-1	N-2
Nombre d'usagers ayant commis des actes délinquants dans l'année	4	25%	0	1
Nombre d'usagers concernés par des conduites alimentaires à risque	5	31%	4	3
Nombre d'usagers concernés par des addictions à des substances psychoactives	1	6%	1	6
Nombre d'usagers concernés par une suspicion de prostitution	2	13%	1	2
Nombre d'usagers concernés par une sexualisation précoce ou des conduites sexuelles à risque	4	25%	2	1
Nombre d'usagers concernés par des comportements auto-agressifs	5	31%	1	1
Nombre d'usagers concernés par des comportements hétéro-agressifs	9	56%	6	11
Nombre d'usagers concernés par des fugues récurrentes	5	31%	3	9

- **Evaluation annuelle des projets personnalisés**

Evaluation annuelle des projets personnalisés	Année N	N-1	N-2
Peu ou pas de critères de réussite du PP satisfaits	3	3	7
Quelques critères minoritaires satisfaits	5	4	2
Critères globalement satisfaits	4	2	7
Ensemble des critères de réussite du PP satisfaits	0	0	0
Pas d'objectifs et de critères de réussite suffisamment identifiés dans le PP	1	1	3
TOTAL	13	10	19

3.3.5. Prises en charge particulières

	PCPE		
	Année N	N-1	N-2
Nombre de mineurs ayant bénéficié d'une PECP dans l'année	5	3	2

- Cette année, l'accompagnement d'une adolescente a mobilisé d'énormes moyens au niveau du soin au regard de son handicap et de ses besoins tant sur le plan somatique que psychique.
- Une adolescente a multiplié les passages aux urgences psychiatriques tout au long de sa prise en charge avec des hospitalisations et des consultations très fréquentes auprès de pédopsychiatres.

En Mai 2023, une situation d'une jeune adolescente a nécessité le besoin de venir renforcer l'équipe de professionnels par un poste renfort à mi-temps infirmier validé et financé par la Métropole.

L'infirmière intervient principalement sur la coordination des soins pour cette jeune résidant sur l'unité de vie de MARCILLY D'AZERGUES. Elle réalise des soins techniques à la marge. Elle intervient 2 jours et une demi-journée par semaine.

Après avoir présenté ses missions auprès l'équipe de professionnels de l'unité de vie de Marcilly, elle a rencontré la jeune accueillie qui sortait d'hospitalisation psychiatrique.

L'infirmière a eu pour première mission de récupérer les compte-rendu médicaux et de procéder à l'historique des différentes hospitalisations.

Elle a listé tous les intervenants et a pu les rencontrer pour présenter sa mission.

Ensuite, elle s'est assurée des objectifs de soins et a mis en place un projet de soins tourné vers une autonomisation de certains soins.

Elle a suivi les commandes de dispositifs médicaux et de l'actualisation de ces derniers.

Elle a assuré la bonne marche du dossier MDPH. Elle a activé la mise en place d'ALD auprès du médecin traitant. Elle tient à jour la liste des hospitalisations dès lors qu'elle en est informée. En parallèle, elle a fait du partenariat avec des GEM (Groupe d'entraide mutuelle), APF et Handisports.

Auprès de la jeune, l'infirmière a pu poursuivre l'éducation thérapeutique de la jeune sur ses soins et ses pathologies. Elle a tenu à jour son dossier médical, et mettre en place la traçabilité des soins effectués par la jeune, par le cabinet d'infirmiers libéraux.

Des outils ont été mis à disposition de la jeune pour lui rappeler ses objectifs de soins.

Compte tenu des conduites à risques, l'infirmière a, tout au long de l'année, procédé à des préventions à la santé. La jeune a pu bénéficier de prise en charge auprès du SUAL.

Enfin, en parallèle et à la demande de la Direction, l'infirmière est intervenue sur une autre situation sur la même fonction de coordination des soins. Une situation tout aussi délicate.

La connaissance des dispositifs, des professionnels et du milieu de la protection de l'enfance de la part de l'infirmière permet un réel soutien et une meilleure compréhension et appréhension du milieu médical pour les professionnels œuvrant dans le social.

3.4 Usagers sortis

CARACTERISTIQUES DES USAGERS SORTIS	Année N	N-1	N-2
Nombre de sortis	5	2	9

5 adolescents sont sortis de nos effectifs au cours de cette année :

- Une jeune fille âgée de 19 ans qui poursuit son cursus d'insertion avec hébergement en FJT avec un CJM (accueillie depuis février 2021) ;
- Un adolescent a mis en échec la poursuite de son accueil à l'aube de ses 18 ans et qu'il venait d'obtenir son CAP. Il a refusé de faire une demande de CJM. Il est accueilli chez son père (accueilli depuis mars 2021) ;
- Un adolescent, accueilli depuis janvier 2017, est réorienté vers un dispositif dérogatoire à sa majorité dans le cadre d'un CJM ;
- Un enfant autiste de 11 ans a réintégré le domicile parental à l'issue d'un placement de 4 mois (accueilli dans le cadre d'une urgence) ;
- Un adolescent a dû être réorienté suite à un passage à l'acte sur une jeune fille vulnérable prise en charge sur le même lieu que lui.

3.4.1. Motif de sortie

MOTIF DE SORTIE	Année N	% année N	N-1	N-2
Fin de mesure et restitution ou maintien en famille	1	20%	0	1
Fin de mesure - Majorité	1	20%	0	2
Poursuite de la mesure : orientation en famille d'accueil	0	0%	0	1
Poursuite de la mesure : exclusion ou orientation en autre établissement (collectif)	3	60%	2	5
Accueil chez un tiers ou adoption	0	0%	0	0
Déménagement et autres	0	0%	0	0
TOTAL	5		2	9

3.4.2. Durée du placement et âge à la sortie

DUREE DES PRISES EN CHARGE A LA SORTIE	Année N	% année N	N-1	N-2
Moins de 3 mois	0	0	1	3
4 à 12 mois	1	0,2	0	0
1 à 3 ans	3	0,6	0	4
Plus de 3 ans	1	0,2	1	2
Durée moyenne d'accompagnement à la sortie en années	2,68	0,54	1,74	1,99

La durée moyenne de la prise en charge des jeunes est d'un à 3 ans ce qui reste assez stable comparé aux années précédentes mais nous constatons néanmoins une tendance légère à un raccourcissement des durées moyennes de prise en charge.

4.4.3. Situation d'hébergement à la sortie

HEBERGEMENT A LA SORTIE	Année N	% année N	N-1	N-2
Chez les parents sans SAEÉ	1	20%	0	0
Chez les parents avec SAEÉ	0	0%	0	1
Chez la famille , des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif	1	20%	0	0
Dans un logement personnel, hors logement accompagné	0	0%	0	0
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)	1	20%	0	2
En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)	0	0%	0	0
Hébergement de fortune ou à la rue (baraque, squat, caravane, péniche, etc.)	0	0%	0	0
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)	1	20%	0	2
En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif, ...)	0	0%	0	1
En établissement pénitentiaire	0	0%	0	0
Chez un assistant familial	0	0%	0	0
En établissement médico-social (y compris handicap)	0	0%	0	0
En établissement hospitalier	0	0%	1	0
En internat scolaire	0	0%	0	0
En hôtel	0	0%	1	3
Autre	1	20%	0	0
Inconnu	0	0%	0	0
Accueil d'urgence (IDEF ou autre département)	0	0%	0	0
TOTAL	5		2	9

4.4.4. Scolarité / Formation à la sortie

SITUATION SCOLAIRE/PROFESSIONNELLE A LA SORTIE	Année N	% année N	N-1	N-2
Age pré-scolaire	0	0%	0	0
Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	0
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	0
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	1	20%	0	4
SEGPA Collège	0	0%	0	0
IME - IMPRO	1	20%	0	0
Lycée - Lycée prof	0	0%	0	0
Université	0	0%	0	0
Maison Familiale Rurale (MFR)	0	0%	0	0
Apprentissage	1	20%	0	0
Salarié	0	0%	0	0
Descolarisation	0	0%	2	5
Autres	1	20%	0	0
Cepaj	0	0%	0	0
En recherche d'emploi	1	20%	0	0
TOTAL	5		2	9

4. Locaux et moyens matériels

Le service unités de vie représente 5 lieux d'habitation :

- 3 unités avec une configuration immobilière de type maison individuelle
 - Saint-Fons : 8 rue d'Avignon
 - Corbas : 10 rue Albert Camus
 - Feyzin : chemin des Figuières

- 1 unité installée dans un immeuble au centre de Caluire qui occupe le 1er étage pour l'accueil des enfants et des permanents et le 2ème étage dédié à un permanent et sa famille.
 - Caluire : 70, grande rue de St Clair

- 1 unité installée à Marcilly d'Azergues (immeuble avec quatre appartements où vivent les familles des permanents).
 - Marcilly d'Azergues : 82 impasse d'Avone

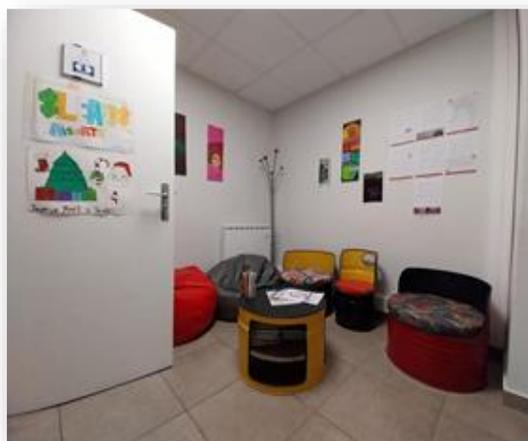
Travaux

Des travaux de rafraîchissement (peintures) ont été réalisés à l'unité de vie de Marcilly d'Azergues (pièce de vie et les deux chambres des adolescents).

L'unité de vie de Feyzin poursuit l'amélioration de l'habitat avec les adolescents avec rafraîchissement des murs des chambres, aménagement des espaces extérieurs.

Moyens matériels

Toutes les unités de vie sont dotées d'un véhicule de service, d'une connexion internet et d'un PC ainsi qu'un téléphone professionnel.



5. Perspectives 2024

Au cours de l'année 2023, nous avons participé à l'élaboration de la formation des PLV avec le centre de formation OCELLIA. La première promotion doit entrer en formation en janvier 2024.

Cette formation est commune à tous les permanents d'unités de vie du DAR, de SLEADO, du SAS MNA/CEPAJ et de l'EMAPE.

Actuellement, nous constatons que la demande d'accueil pour des enfants plus jeunes (autour de 10 ans) s'avère davantage importante. Aussi, nous envisageons au cours de l'année 2024, de réunir un groupe de travail autour de cette question : proposer un accueil spécifique pour de plus jeunes enfants sous les mêmes modalités (2 par unité).

Dans les perspectives de 2023, nous avons envisagé de poursuivre un travail de formation sur la question de la séparation (professionnels et jeunes accueillis) : comment accompagner cette période avec ces manifestations de régression, de destruction, de rejet du côté des adolescents ou jeunes majeurs et la culpabilité, le renoncement à l'idéal de réussite du côté des professionnels.

Nous n'avons pas pu mener à bien ce projet que nous espérons pouvoir mettre en œuvre sur l'année 2024.

La question RH : les postes infirmier et pédopsychiatre en conjoint avec SLEADO Placement Familial et DAR seront en réflexion sur 2024.

Dans le rôle de coordination de soins, l'infirmière permettrait aux lieux de soins d'appréhender le monde de la protection de l'enfance et de décoder le langage médical. Elle serait à l'interface entre le social et le médical. Elle aurait également une mission de prévention quotidienne auprès des professionnels.

Lien avec la médecine du travail et de la responsable QVT à penser de manière plus rapprochée. Comment soutenir les professionnels au regard des problématiques des jeunes confiés.

Dominique BALAUD

Cheffe de service

Sandrine NOEL

Directrice Adjointe

Chloé DUJARDIN

Directrice